

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00135

Numéro SIREN : 499 932 176

Nom ou dénomination : MATELY

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2019 sous le numéro de dépôt 327

MATELY

Société à Responsabilité Limitée au capital de 244 450 Euros
Siège social : Z.I. de Blanzat, 31 rue Eugène Sue - 03100 MONTLUCON
499 932 176 RCS MONTLUCON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2018**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 16 057,30 euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE

Signature :



MATELY

SARL au capital de 244 450 €

**Siège social : 31 rue Eugène Sué - ZI de Blanzat
03100 MONTLUCON**

RCS MONTLUCON : 499 932 176

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2017

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL MATELY relatifs à l'exercice clos le 30/09/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL MATELY à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, sont incomplètes

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CASTANET TOLOSAN, le 08 Mars 2018
Le Commissaire aux comptes

SARL RENOUVIN ASSOCIES, représenté par
RENOUVIN Marie-Claire



In Extenso

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/09/2017	Net Au 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 050	2 050		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	630 685		630 685	630 685
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	172 580	120 163	52 417	69 557
Autres immobilisations corporelles	240 332	155 912	84 421	110 792
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 582		2 582	2 582
(1)	1 048 230	278 125	770 105	813 615
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	413 892		413 892	424 907
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	58 376	21 214	37 162	35 874
Autres	179 097		179 097	162 647
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	51 953		51 953	131 677
Charges constatées d'avance	7 119		7 119	6 779
(2)	710 437	21 214	689 222	761 885
Frais d'émission d'emprunts à étaler (3)				
Primes de remboursement des obligations (4)				
Ecart de conversion actif (5)				
Total général (1 à 5)	1 758 666	299 339	1 459 327	1 575 500

In Extenso

Bilan Passif

	Net Au 30/09/2017	Net Au 30/09/2016
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 244 450	244 450	244 450
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
- Réserve légale	25 195	25 195
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	200 863	143 031
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	16 057	57 832
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
(1)	486 566	470 608
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
(1 bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
(2)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	410 790	467 767
Emprunts et dettes financières diverses	30 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 298	507 857
Dettes fiscales et sociales	100 622	127 941
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52	1 427
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
(3)	972 762	1 104 992
Ecarts de conversion passif (4)		
Total général (1 à 5)	1 459 327	1 675 500

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

135 383

23 269

gwc

Compte de résultat

Compte de résultat

	Du 01/10/2016 au 30/09/2017			Du 01/10/2015 Au 30/09/2016	
	France	Exportation	Total	Total	
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	5 326 496		5 326 496		5 391 272
Production vendue de biens	1 353		1 353		868
Production vendue de services	20 391		20 391		22 672
Chiffre d'affaires Net	5 348 241		5 348 241		5 414 812
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			69 141		28 497
Autres produits			1 776		5 448
		(I)	5 419 158		5 448 757
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 379 829		4 480 201
Variation de stocks (marchandises)			15 334		(26 576)
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)					
Autres achats et charges externes *			346 162		331 247
Impôts, taxes et versements assimilés			21 257		20 784
Salaires et traitements			398 879		360 667
Charges sociales			123 948		110 910
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 916		60 895
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			39 276		35 621
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			18 501		846
		(II)	5 405 101		5 374 596
* Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			14 057		74 161
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
Produits financiers de participation (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)			27		1
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		(V)	27		1
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)			11 123		13 406
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
		(VI)	11 123		13 406
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(11 096)		(13 405)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-IV+V-VI)			2 961		60 756

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/10/2016 Au 30/09/2017	Du 01/10/2015 Au 30/09/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	844	2 061
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
(VII)	844	2 061
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 359	4 508
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
(VIII)	2 359	4 508
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(1 515)	(2 447)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(14 612)	477
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 420 028	6 450 819
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 403 971	6 392 987
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	16 057	57 832
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	844	2 061
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	1 346	2 759
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le règlement ANC n° 2015-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux. Conformément aux dispositions de ce règlement, l'entreprise :

Apprécie pour chacun des fonds commerciaux dont elle dispose, le caractère limité ou non de sa durée d'utilisation. A défaut de pouvoir se positionner, le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Dans une telle hypothèse, le fonds commercial n'est pas amorti. En revanche, il fait l'objet de tests de dépréciation annuels et est déprécié dès lors que sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable. En application de ce principe, la société MATELY a considéré que le fonds commercial a une durée d'utilisation non limitée et n'est donc pas amorti. Il fait en revanche l'objet de tests de dépréciation annuels pour apprécier si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle au 30/09/2017 a été appréciée en fonction de sa valeur vénale en se référant aux règles spécifiques du secteur compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Agencements et aménagements des constructions 7 à 15 ans,
- Installations technique matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans,
- Autres XXX ans.

902

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2017) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 14519 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique (propre à l'entité) comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 19057 €.

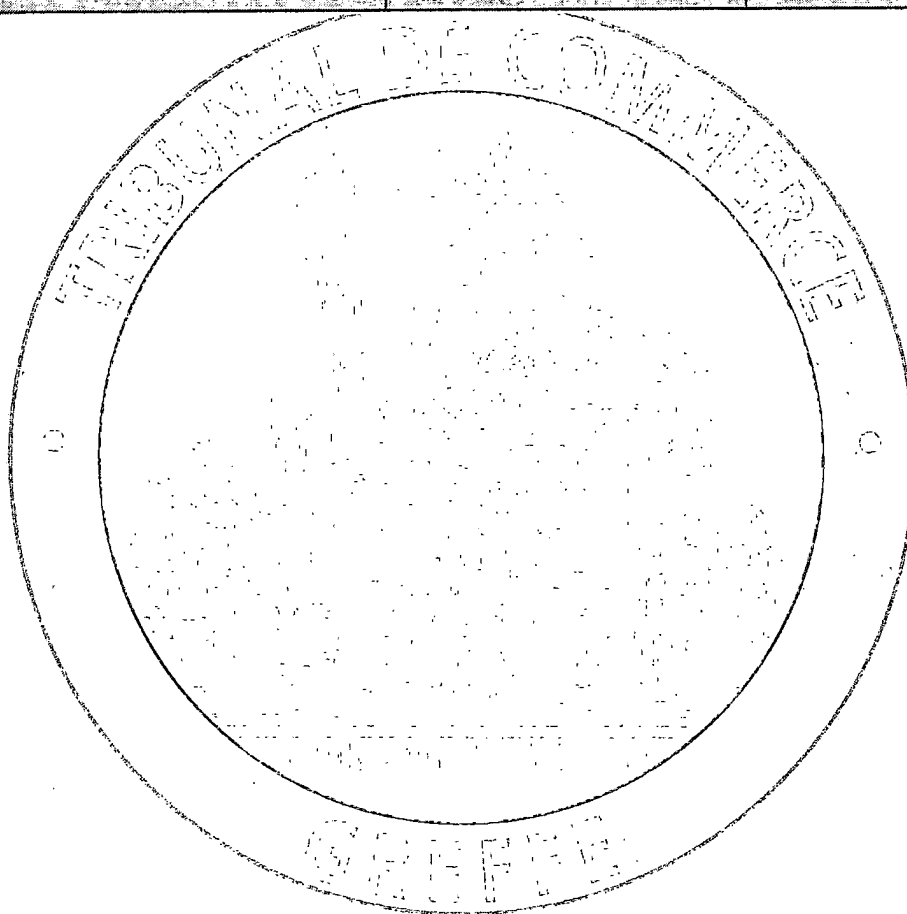
Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4200 € hors taxe.

In Extenso

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salaires	Entregie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	10	



OK

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	24 445	10.00000	244 450
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	24 445	10.00000	244 450

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	2 259 143
TOTAL	2 259 143

Commentaire

Engagements retraites : 33543
 Nantissement de fonds de commerce : 752800
 Subrogation de privilège de vendeur : 720000
 Délégation Homme Clé : 752800

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaire

902

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC n° 2015-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux. Conformément aux dispositions de ce règlement, l'entreprise :

Apprécie pour chacun des fonds commerciaux dont elle dispose, le caractère limité ou non de sa durée d'utilisation. A défaut de pouvoir se positionner, le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Dans une telle hypothèse, le fonds commercial n'est pas amorti. En revanche, il fait l'objet de tests de dépréciation annuels et est déprécié dès lors que sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable. En application de ce principe, la société MATELY a considéré que le fonds commercial a une durée d'utilisation non limitée et n'est donc pas amorti. Il fait en revanche l'objet de tests de dépréciation annuels pour apprécier si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle au 30/09/2017 a été appréciée en fonction de sa valeur vénale en se référant aux règles spécifiques du secteur compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Agencements et aménagements des constructions 7 à 15 ans,
- Installations technique matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans,
- Autres XXX ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2017) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 14519 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique (propre à l'entité) comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 19057 €.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4200 € hors taxe.

In Extenso

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	Enrôlé
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	10	

In Extenso

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	24 445	10.00000	244 450
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	24 445	10.00000	244 450

In Extenso

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	2 259 143
TOTAL	2 259 143

Commentaire

Engagements retraites : 33543
 Nantissement de fonds de commerce : 752800
 Subrogation de privilège de vendeur : 720000
 Délégation Homme Clé : 752800

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaire